

Rubrique « Meilleurs travaux étudiants »
du département Carrières sociales de l'IUT de Paris
Accueil de la page :

<https://www.iut.parisdescartes.fr/metiers-du-social-socioculturel/meilleurs-travaux-etudiants-carrieres-sociales/>

1) Sujet

IUT Paris Descartes – Département Carrières sociales
ASSC2 – Cours Expression-Communication – 2014-2015

Patrick Pognant et Alain Romestaing

DST SYNTHÈSE DE DOCUMENTS

Vous ferez en maximum quatre heures une synthèse claire et objective des cinq documents proposés ci-dessous sur le thème « banlieues et délinquance juvénile » ; dans la deuxième partie de la conclusion, vous n'oublierez pas de développer votre point de vue personnel.

Document n° 1

MAUGER Gérard, « Rites de passage ou délinquance ? », *Le Monde diplomatique*, mai 2011.

Gérard Mauger, sociologue, a notamment publié *La Sociologie de la délinquance juvénile*, Paris : La Découverte, coll. « Repères », 2009.

Document n° 2

MUCCHIELLI Laurent, « L'évolution de la délinquance des mineurs – Données statistiques et interprétation générale », *Agora débats/jeunesses*, 2010/3, n° 56, pp. 87-88.

Laurent Mucchielli, sociologue, enseignant-chercheur, est l'auteur de nombreux ouvrages, notamment sur la sociologie de la délinquance. On peut accéder à nombre de ses articles sur son blog : <http://www.laurent-mucchielli.org>

Document n° 3

Sans nom d'auteur, « Délinquance juvénile : Bockel propose un repérage des troubles chez l'enfant dès 2-3 ans », site web du magazine hebdomadaire *Le Point* : *Lepoint.fr* ; article daté du 03/11/2010 (page consultée le 17/09/2014), http://www.lepoint.fr/societe/delinquance-juvenile-bockel-propose-un-reperage-des-troubles-chez-l-enfant-des-2-3-ans-03-11-2010-1257748_23.php

Document n° 4

BEAUD Stéphane, « Banlieues françaises et ghettos » (article écrit *circa* 2008), *Encyclopædia Universalis*, DVD 2014.

Stéphane Beaud, sociologue, est professeur de sociologie à l'École normale supérieure.

Document n° 5

HERRMANN Gérald, *Émeutes 2^e... Prêt ?*, 1^{er} novembre 2006 (page consultée le 13 novembre 2014), <http://sarkozynews.canalblog.com/archives/p5436-16.html>.

Gérald Herrmann est dessinateur de presse à la *Tribune de Genève*.

DOCUMENT 1

Gérard MAUGER, « Rites de passage ou délinquance ? »

[...] Comment rendre compte du monde des bandes ? De la fin des années 1950 à celle des années 1970, il pouvait être décrit comme l'univers de sociabilité dans lequel les adolescents des classes populaires jouissaient des licences accordées à la jeunesse et faisaient l'apprentissage collectif des valeurs de virilité associées à l'usage de la force physique comme force de travail. La « culture de rue » apparaissait ainsi comme un préalable à la « culture d'atelier ». Mais, au milieu des années 1970, le processus de consolidation de la condition salariale de l'après-guerre fait place à une insécurité sociale croissante et à la déstabilisation des modes de vie des classes populaires : désindustrialisation, chômage, précarisation et dégradation de l'emploi ouvrier, tertiarisation des emplois sans qualification, renforcement de la ségrégation sociale-spatiale, généralisation de l'enseignement scolaire, déclin de l'encadrement politique et consolidation de l'encadrement étatique. Au renforcement des politiques sécuritaires¹ fait écho l'institutionnalisation de la figure du stagiaire perpétuel ; à l'effondrement du taux d'emploi des jeunes, l'apparition et le développement d'une économie « souterraine » dans certaines banlieues populaires.

Ces transformations ont affecté le monde des bandes. Leurs ressortissants se recrutent désormais pour l'essentiel dans des familles populaires plus ou moins désaffiliées de la société salariale et souvent d'origine immigrée. Ces dernières ne disposent ni des informations nécessaires sur le fonctionnement du système scolaire, ni des savoirs et savoir-faire culturels légitimes (à commencer par la langue). Leurs conditions d'existence sont une source permanente d'inquiétude et de tensions. La précarité les contraint à vivre en fonction des impératifs et des accidents biographiques : licenciements, accidents de travail, invalidités, décès, conflits conjugaux, problèmes judiciaires, etc. Confrontées à l'impossibilité matérielle d'exercer le contrôle et à l'incapacité culturelle d'assurer le suivi (en particulier scolaire) d'enfants « qui leur échappent » (dans tous les sens du terme), soumises aux injonctions contradictoires de travailleurs sociaux qui les invitent à moins de sévérité et plus de rigueur, ces familles se voient reprocher une attitude jugée démissionnaire. L'affaiblissement du contrôle familial renforce ainsi la socialisation par le groupe de pairs.

[...]

Au sein du monde des bandes, on peut désormais distinguer deux pôles. Le premier — celui des jeunes encore scolarisés — reste sous-tendu par la logique agonistique² des blousons noirs ou des loubards, valorisant le courage, l'esprit rebelle et un virilisme agressif. L'enjeu est la conquête, la défense et l'amélioration d'une position « en vue », individuelle et collective (celle du quartier), dans la hiérarchie des réputations locales. La tchatche, les vanes cherchent à tourner l'autre en dérision en sachant jusqu'où ne pas aller trop loin. Mais les réputations s'acquièrent surtout dans les bagarres au sein du groupe, avec les bandes des cités voisines ou encore avec la police. Ces « faits d'armes », les pointes de vitesse et les vols de véhicules constituent l'essentiel des pratiques délinquantes caractéristiques de ce pôle, sur fond de conduites banales susceptibles d'engendrer nuisances sonores, obstructions du passage dans les espaces collectifs ou dégradations du mobilier urbain.

Le second pôle — celui des « grands » — se démarque du premier par l'investissement dans l'économie « souterraine » (l'épithète insistant sur son caractère occulte), « parallèle » (le flou du qualificatif suggérant l'existence d'un continuum avec l'économie formelle), « illégale » (l'adjectif emprunté au répertoire juridique en souligne le caractère délinquant), voire « des cités » (la notion évoquant la thématique de la survie). L'affiliation au monde des bandes a pour corollaire la dénégration de la relégation : le « business » permet l'appropriation des attributs de l'excellence juvénile qui permettent de sauver la face. La croyance en la possibilité de « monter sa propre affaire » — l'esprit du capitalisme souterrain... — s'avère d'ailleurs étonnamment partagée. L'échec des

¹ Cf. BONELLI Laurent, *La France a peur. Une histoire sociale de l'"insécurité"*, Paris : La Découverte, 2008.

² « Du latin ecclésiastique *agonisticus* "qui lutte"; du grec *agônistikos*, *agônistikê* "combat" », *Le Grand Robert*, 2014. À comprendre donc ici comme étant relatif à la lutte.

tentatives d'insertion professionnelle par des voies légales, les dispositions à l'égard du travail non qualifié, les tensions entre nécessité économique et contraintes symboliques, l'impératif de la « débrouille », la convergence entre une définition dominante de la réussite sociale et les trajectoires ascensionnelles des revendeurs de stupéfiants, le travail de légitimation morale du « business » peuvent faire alors de l'engagement dans l'économie illégale le choix le moins humiliant et le plus rassurant³.

[...]

DOCUMENT 2

Laurent MUCHIELLI, « L'évolution de la délinquance des mineurs – Données statistiques et interprétation générale »

La délinquance juvénile, son augmentation supposée, sa violence réputée croissante et son rajeunissement présumé se sont imposés comme des thèmes centraux dans le débat public et dans l'agenda politique depuis le début des années 1990, en France comme dans la plupart des autres pays européens. Au point de constituer une large peur collective suscitant parfois même de véritables « paniques morales » lorsque médias, politiciens et groupes de pression joignent leurs discours et leurs actions pour dénoncer les mœurs des jeunes (surtout de ceux issus des milieux populaires) et tenter de les « civiliser » (Mucchielli, 2005).

À côté de ces instrumentalisation politiques et médiatiques, cette idée d'un changement et d'une augmentation de la délinquance des jeunes rencontre aussi un préjugé favorable dans la population générale dont elle alimente aisément le sentiment d'insécurité. C'est particulièrement important chez les personnes âgées dont le poids dans l'ensemble de la population augmente régulièrement. Mais, plus largement, la tentation est grande chez nos concitoyens d'interpréter toute évolution dans le sens négatif d'une dangerosité potentielle voire d'une décadence morale. Les discours sur les films que regardent les jeunes, sur les jeux vidéo qui les occupent ou encore sur les musiques qu'ils écoutent, en fournissent de nombreux exemples. Enfin, les médias diffusent régulièrement des chiffres – en France, il s'agit généralement des statistiques de police – censés illustrer cette évolution, ces quelques chiffres fonctionnant le plus souvent comme des arguments d'autorité.

Pourtant, il est possible de montrer que ces idées d'augmentation de la délinquance et de la violence dans les comportements de la jeunesse constituent un ensemble de « prénotions » comme disait Émile Durkheim, c'est-à-dire des jugements qui ont des raisons sociales mais n'en constituent pas pour autant une démonstration scientifique. Pour parvenir à une telle démonstration, suivons encore le célèbre sociologue en réclamant d'abord un effort de définition du fait social qui nous intéresse ici, ce qui nous permettra d'emblée de reformuler en termes scientifiques les questions posées par le sens commun.

La délinquance est constituée par *l'ensemble des transgressions définies par le droit pénal, connues et poursuivies par les acteurs du contrôle social*. Cette définition ouvre immédiatement trois problèmes. Le premier est que le droit évolue en permanence : certains comportements cessent d'être incriminés tandis que d'autres le deviennent. Ce dernier processus (l'incrimination) étant devenu quasi permanent depuis le début des années 1990 en matière juvénile (comme en matière sexuelle par ailleurs), la délinquance potentiellement caractérisable ne cesse *par définition* d'augmenter. Le second problème tient à l'effectivité des poursuites. Une transgression que les acteurs du contrôle social constatent mais décident, pour diverses raisons, de ne pas poursuivre officiellement ne constitue pas une délinquance. Or, là aussi, les acteurs du contrôle social recevant de-

³ TAFFERANT Nasser, MAUGER Gérard, *Le Business. Une économie souterraine*, Paris : Presses universitaires de France, 2007.

puis le début des années 1990 une forte injonction politique d'accentuer les poursuites pénales, la délinquance juvénile poursuivie ne cesse presque par définition d'augmenter.

Enfin, un troisième problème réside dans la connaissance que ces acteurs ont ou pas des transgressions qui surviennent dans le cours de la vie sociale. Autrement dit, l'on ne saurait analyser l'évolution de la délinquance juvénile indépendamment de l'évolution de son incrimination et de celle des processus de renvois vers le système pénal, processus liés au fonctionnement des différentes agences de contrôle social (les services de police et de gendarmerie, les transporteurs, les établissements scolaires, certains services sociaux mais aussi les agents de surveillance privée). Enfin, ceux que nous appelons ici les acteurs du contrôle social ne sont pas uniquement les professionnels mais aussi l'ensemble des citoyens en tant que, confrontés à une déviance juvénile, ils peuvent décider ou non de saisir les autorités, c'est-à-dire de *judiciariser* le problème.

Ajoutons à cela, pour terminer, que l'ensemble couramment appelé « la délinquance juvénile », ou bien « la délinquance des mineurs », n'a en réalité aucune homogénéité d'un point de vue phénoménal. Qu'y a-t-il de commun (hors leur caractère juridiquement répréhensible) entre un meurtre, un viol, une bagarre, un vol de scooter, un graffiti, une insulte à fonctionnaire ou encore le fait de conduire une voiture sans permis ? L'on comprend ici qu'à la question « la délinquance des jeunes augmente-t-elle, oui ou non ? », il ne peut y avoir que de mauvaises réponses.

Ces comportements n'ont pas nécessairement les mêmes auteurs, les mêmes victimes, les mêmes circonstances et les mêmes facteurs explicatifs. La rigueur méthodologique nous impose donc une fois encore d'entrer un minimum dans le détail des comportements que l'on veut étudier et de faire *a priori* l'hypothèse d'une diversité d'explications à produire. En bref, il nous faut admettre une complexité.

[...]

DOCUMENT 3

Sans nom d'auteur, « Délinquance juvénile : Bockel propose un repérage des troubles chez l'enfant dès 2-3 ans »

Le secrétaire d'État à la Justice Jean-Marie Bockel⁴ fait une quinzaine de propositions sur la prévention de la délinquance juvénile dans un rapport remis mercredi à Nicolas Sarkozy, où il met l'accent sur la responsabilisation des parents et revient sur l'idée controversée d'un repérage des troubles du comportement dès 2-3 ans.

Le nombre de mineurs mis en cause dans des faits de délinquance a plus que doublé en une vingtaine d'années (+118% entre 1990 et 2009), souligne ce rapport qui doit être remis dans l'après-midi au chef de l'État.

Le phénomène des bandes s'est « modifié et amplifié », avec notamment le développement des bandes de filles qui semblent « mimer des conduites jusqu'à présent masculines ».

La mise en cause de jeunes filles dans les infractions de violences volontaires a augmenté de 97,5% entre 2004 et 2009, selon des chiffres de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP⁵). Les seules violences contre les policiers ont augmenté de 75,5% sur la même période.

⁴ Secrétaire d'État à la Justice sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

⁵ L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) est un département de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la Justice. Il est doté d'un conseil d'orientation chargé d'assurer l'indépendance de ses travaux. Il a comme activité principale la production et la diffusion de statistiques sur la criminalité et la délinquance. L'ONDRP inscrit ses travaux dans le cadre de la statistique publique et du code des bonnes pratiques de la statistique européenne.

Face à cette situation, le rapport préconise « une politique de prévention et d'action spécifiquement ciblée sur les bandes de filles ».

Plusieurs propositions portent sur « la responsabilité parentale ». « Dans certains quartiers où explose la délinquance juvénile, plus d'un foyer sur deux est une famille monoparentale », constate le rapport, préconisant de « confier un statut aux beaux-parents » afin d'aider à restaurer l'autorité.

Il propose aussi de « généraliser le contrat de responsabilité parentale », qui permet aux conseils généraux de suspendre les allocations familiales des parents qui ne respectent pas leurs obligations.

M. Bockel revient par ailleurs sur l'idée d'un repérage précoce des troubles du comportement chez l'enfant, qui avait suscité un tollé quand elle avait été proposée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en 2005.

« Cette vulnérabilité pourrait être repérée chez les petits entre deux et trois ans », estime-t-il.

DOCUMENT 4

Stéphane BEAUD, « Banlieues françaises et ghettos »

La forte concentration des immigrés dans les banlieues françaises, la délinquance endémique⁶ d'adolescents issus de ces populations, leur présence massive lors des émeutes de novembre 2005 ont conduit maints observateurs à qualifier de « ghettos » ces quartiers d'habitat social. La référence aux États-Unis, et plus particulièrement aux ghettos noirs américains, s'imposerait comme une évidence. Mais les spécialistes de la comparaison franco-américaine mettent en garde contre le risque d'importation sauvage en France d'un « concept » dont la fécondité heuristique⁷ a été validée aux États-Unis. D'une part, la notion de ghetto a un sens sociologique bien précis : il n'équivaut pas un simple quartier ethnique, basé sur l'affinité culturelle ; ce n'est pas non plus une enclave de misère et de violence, mais c'est un « instrument d'enfermement socio-spatial d'une catégorie stigmatisée », selon l'expression de Loïc Wacquant⁸. Ainsi le ghetto noir aux États-Unis comporte des traits bien particuliers : ses habitants sont exclusivement des Noirs ; l'ensemble du groupe résidentiel y vit sous l'effet d'une contrainte qui s'impose à tous ses membres, riches ou pauvres ; un dense réseau d'institutions tenues par les Noirs et pour les Noirs constitue un bouclier protecteur contre la domination blanche. Comme le dit Wacquant, « la vocation du ghetto n'est pas de servir de sas d'adaptation à la société environnante et de faciliter l'assimilation de la catégorie mise à l'index, mais bien de la mettre à l'écart de façon permanente ». En tenant compte des traits principaux de cette définition du ghetto aux États-Unis, cet auteur conclut qu'il n'existe pas de « ghetto immigré » ou « arabe » en France. Pour quelles raisons ? Premièrement, parce que la position de classe continue toujours d'organiser le processus d'assignation dans un quartier de relégation. Deuxièmement, parce que la multiplicité même des nationalités dans les banlieues françaises empêche l'éclosion d'une identité collective unifiée. Troisièmement, parce qu'il existe une mobilité ascendante pour les jeunes des cités, détenteurs de capital scolaire ou de capital économique, qui leur permet de quitter durablement leur quartier. Si les banlieues françaises ne sont pas à proprement parler des ghettos, elles

⁶ À prendre dans le sens d'un phénomène qui sévit constamment dans un pays, un milieu.

⁷ « Adj. Qui sert à la découverte. *Hypothèse heuristique*, "dont on ne cherche pas à savoir si elle est vraie ou fausse, mais qu'on adopte seulement à titre provisoire, comme idée directrice dans la recherche des faits" (Lalande). — Pédagog. *Méthode heuristique*, consistant à faire découvrir à l'élève ce qu'on veut lui enseigner. N. f. (1845). Partie de la science qui a pour objet la découverte des faits. », *Le Grand Robert*, 2014.

⁸ Loïc Wacquant, sociologue français, enseignant-chercheur à l'Université californienne de Berkley (États-Unis), est l'auteur de nombreux ouvrages.

n'en connaissent pas moins un processus de paupérisation et de « marginalité avancée » dont les émeutes urbaines de 2005 ont été la traduction sociopolitique la plus spectaculaire.

Deux grands types de causes pouvant rendre compte de ces événements ont été mis en avant par les sociologues : d'une part, la dégradation de la situation économique en banlieue et, d'autre part, l'apparition d'une contestation « proto-politique⁹ » de la part de ces jeunes souvent socialement disqualifiés. Sur le plan économique, il convient d'insister sur les points suivants : la précarité structurelle et le chômage endémique des jeunes (15-24 ans) sortis du système scolaire et habitant dans les zones urbaines sensibles (Z.U.S.) qui a augmenté de 28 à 38,5 p. 100 entre le recensement de 1990 et celui de 2004 (contre une hausse de 20 à 22 p. 100 au niveau national) ; le chômage croissant des jeunes diplômés (titulaires de diplômes de niveau bac + 3) dans les cités ; la suppression des emplois-jeunes en 2002 et la disparition des emplois liés aux associations de quartier qui ont représenté pour ces jeunes, souvent enfermés dans la cité, un rétrécissement de l'espace des possibles professionnels. D'où l'impression ressentie par nombre d'entre eux de se heurter à un mur, la tentation de plus en plus fréquente du départ (ou de la fuite), de l'émigration (en Grande-Bretagne ou au Canada, perçus comme des pays plus accueillants). Enfin, il convient de souligner le phénomène de « frustration relative » lié au fait de voir les emplois créés dans les cités à l'occasion de la création des zones franches échapper à la majorité d'entre eux.

[...]

Dans ce cadre d'analyse, une place centrale doit être faite à la question de la délinquance juvénile et à la forte dégradation, en banlieue, des rapports entre la police et les jeunes. Sur cette question, la comparaison historique est particulièrement pertinente. La délinquance juvénile et les tensions avec la police ne sont pas des phénomènes nouveaux en banlieue. [...] La différence avec la délinquance d'aujourd'hui ne tient pas au fait que les jeunes délinquants soient majoritairement issus de familles immigrées mais à ce que, d'une part, ils entrent de plus en plus tôt dans un parcours de délinquance, et, d'autre part, qu'ils éprouvent de grandes difficultés à entrer sur le marché du travail. En conséquence, les flux d'entrée en amont dans la délinquance augmentent continûment tandis que les flux de sortie diminuent. Ce phénomène explique la forte expansion de la catégorie de populations « bien connues des services de police ». En deuxième lieu, du fait de cette population flottante de jeunes et du changement de cap de la politique policière (suppression de la police de proximité, besoin de « faire du chiffre »), les banlieues sont devenues le théâtre d'un affrontement ritualisé entre jeunes et police, celle-ci en étant venue à cristalliser la discrimination, comme l'illustre le rôle majeur des contrôles d'identité répétés dans la même journée, et à porter symboliquement la responsabilité de l'abandon par l'État des quartiers sensibles.

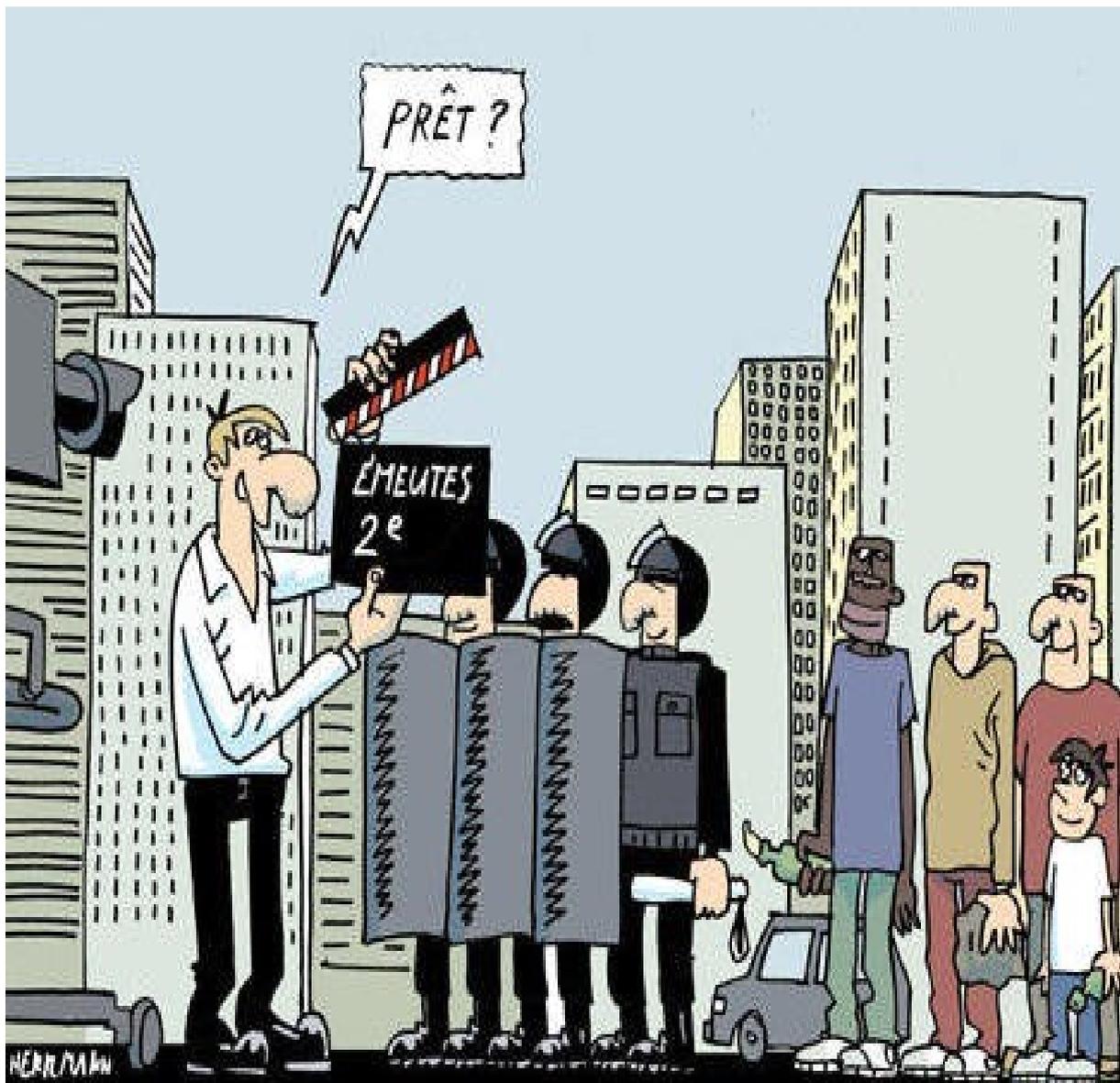
Enfin, la délinquance juvénile et les émeutes urbaines posent de manière centrale la question de la formation des jeunes et de la « fracture scolaire » en banlieue. [...]

Cependant, malgré la noirceur du tableau dressé, un regard sociologique sur la banlieue peut donner à voir autrement cette jeunesse des cités : non plus comme des « barbares » menaçants, assiégeant des centres-villes protégés mais comme des jeunes dotés de ressources personnelles et collectives, d'une grande énergie sociale, d'une forte envie de se battre et de réussir (rappelons à cet égard qu'il s'agit d'une des constantes des groupes d'enfants d'immigrés dans les pays développés). À condition bien sûr qu'on les écoute et qu'on les guide en les faisant grandir. [...]

⁹ Dans le sens que ces jeunes n'ont pas encore acquis une conscience politique qui placerait leurs actions *de facto* dans le champ politique mais que celles-ci pourraient se muer en une démarche politique.

DOCUMENT 5

Herrmann, « Émeutes 2^e... Prêt ? »



2) Synthèse de l'étudiante

Lucille ROUXEL

2014-2015

ASSC2

DST Synthèse de documents

Banlieues et délinquance juvénile

Aujourd'hui, la société française médiatise régulièrement des émeutes et des actes de délinquances, ce qui montre une évolution de la délinquance juvénile. Les banlieues françaises souffrent, pour certaines, de ces délinquances qui augmentent et touchent de plus en plus les jeunes.

Un corpus de cinq documents est proposé sur le sujet de la banlieue et de la délinquance juvénile. Le premier est un article du sociologue Gérard MAUGER « Rites de passage ou délinquance ? », publié dans *Le Monde Diplomatique* en mai 2011. C'est un sociologue qui a travaillé sur la délinquance juvénile dont son livre sur *La sociologie de la délinquance juvénile* datant de 2009. Le deuxième document est un article paru dans *Agora débats/jeunesses* n°56 en mars 2010 par Laurent MUCCHIELLI « L'évolution de la délinquance des mineurs-Données statistiques et interprétation générale », se trouvant à la page 87-88. Laurent MUCCHIELLI est un sociologue, enseignant-chercheur qui a lui aussi travaillé sur la sociologie de la délinquance. Ensuite, un troisième article tiré du site web du magazine hebdomadaire *Le Point : Lepoint.fr* datant du 3 novembre 2010 ; c'est un article sans nom d'auteur, « Délinquance juvénile : Bockel propose un repérage des troubles chez l'enfant dès 2-3 ans ». Enfin un dernier article, du sociologue et professeur de sociologie à l'École normale supérieure, Stéphane BEAUD ; qui a publié « Banlieues françaises et ghettos » paru dans le DVD *Encyclopédie Universalis* en 2014. Le dernier document proposé dans ce corpus est une caricature de Gérald HERRMANN, *Émeutes 2^{ème}... Prêt ?* ; paru le 1^{er} novembre 2006. Gérald HERRMANN est un dessinateur de presse à la *Tribune de Genève*.

Ce corpus permet de poser la problématique suivante : quelles sont les mesures et les limites face à l'évolution de la délinquance juvénile en banlieue ?

Un plan en trois parties est proposé pour répondre à cette problématique : tout d'abord une partie sur les causes et l'évolution de la délinquance juvénile en France ; puis une seconde partie sur les mesures envisagées face à cette évolution ; et pour finir les limites de ces mesures face à cette évolution de la délinquance.

Tout d'abord, il s'agit d'exprimer les causes et l'évolution de la délinquance juvénile. L'évolution de la société a joué sur l'évolution de la délinquance juvénile. En effet, à l'après guerre, vers les années 1950, le phénomène de « délinquance » n'existe pas encore. Gérard MAUGER dans son article « Rites de passage ou délinquance ? », parle de « bandes », qui étaient décrites comme « l'univers de sociabilité dans lequel les adolescents des classes populaires jouissaient des licences accordées à la jeunesse et [...] comme force de travail ». Pourtant, à partir de 1970, la France et la classe populaire, en particulier, est touchée par l'insécurité sociale, le chômage, la dégradation de l'emploi. À partir de cela, la précarité apparaît et ces transformations « affectent le monde des bandes » selon G. MAUGER. Laurent MUCCHIELLI note lui aussi dans son article « L'évolution de la délinquance des mineurs-Données statistiques et interprétation générale », un changement dans les années 1990, cepen-

dant lui emploie le terme « délinquance juvénile ». Il dit : « son augmentation supposée, sa violence réputée croissante et son rajeunissement présumés se sont imposés comme les thèmes centraux dans le débat public et dans l'agenda politique depuis le début des années 1990 ». Cependant, pour L. MUCCHIELLI, le terme de « délinquance juvénile » est un terme qui englobe trop de choses et il faudrait essayer de mieux détailler et analyser ces différents comportements.

D'un point de vue politique, le secrétaire d'État à la justice Jean-Marie BOCKEL souligne dans son rapport de 2010, selon l'article « Délinquance juvénile », que « le nombre de mineurs mis en cause dans des faits de délinquance a plus que doublé en une vingtaine d'année (+ 118% entre 1990 et 2009) ».

En 2005, la France est victime d'émeutes urbaines où les banlieues françaises sont les plus touchées. La caricature de Gérald HERRMANN fait référence à cette émeute en parlant d'une deuxième émeute suite à la première émeute de 2005. Son dessin date de 2006 ce qui met en évidence la proximité des dates. Stéphane BEAUD, parle aussi des émeutes de 2005 dans son article « Banlieues françaises et ghettos » en notant dans ces émeutes une présence massive de jeunes issus en particulier de populations immigrées victimes d'un « processus de paupérisation et de marginalité avancée ».

Ainsi, l'évolution de la délinquance juvénile est liée aux transformations économiques subies par les classes populaires, mais aussi par de fortes « instrumentalisations politiques et médiatiques » comme le dit L. MUCCHIELLI. Un avis qui est partagé avec G. HERRMANN comme on le voit avec la présence d'une caméra qui film à gauche du dessin, dans l'idée de médiatiser ces événements et de les alimenter auprès de la population. Comme avec les gros chiffres « 118% » de J.-M. BOCKEL qui veut montrer une hausse de la délinquance juvénile en France.

Cette seconde partie aborde les mesures envisagées face à l'évolution de la délinquance juvénile dans les banlieues. Pour lutter contre l'évolution de la délinquance juvénile en France, il faut mettre en place des mesures comme celles proposées par J.-M. BOCKEL le secrétaire d'État à la justice. Dans un rapport qu'il remet à Nicolas SARKOZY en 2009, il propose « une politique de prévention et d'action spécifiquement ciblée sur les bandes de filles », sachant que le phénomène des bandes s'est modifié avec un développement des bandes de filles. De même, il propose « la responsabilité parentale » en préconisant « de confier un statut aux beaux-parents afin d'aider à restaurer l'autorité » et aussi une mesure sur « le repérage précoce des troubles du comportement chez l'enfant ». Des mesures divergentes par rapport à l'article de G. MAUGER, qui lui se positionne plus sur des mesures liées à l'insertion professionnelle, la disposition à l'égard du travail non qualifié. L'idée de S. BEAUD est complémentaire, avec son article « Banlieues françaises et ghettos », dans lequel il pose le problème de « fracture scolaire en banlieue ». Selon lui, il faudrait redonner une importance à l'école, un suivi scolaire. Il dit que : « Un regard sociologique sur la banlieue peut donner à voir autrement cette jeunesse des cités [...]. À condition bien sûr qu'on les écoute et qu'on les guide en les faisant grandir.»

D'un point de vue politique différent de celui de l'article « Délinquance juvénile : Bockel propose un repérage des troubles chez l'enfant dès 2-3 ans », l'article de L. MUCCHIELLI « L'évolution de la délinquance des mineurs-Données statistiques et interprétation générale », met en avant des problèmes qui devraient être réglés pour ainsi les utiliser comme mesures face à l'évolution de la délinquance juvénile. Le premier problème, selon lui, est que « le droit évolue en permanence » certains comportements sont punis tandis que d'autres ne le sont plus. Ensuite « l'efficacité des poursuites » pour accentuer les poursuites pénales ; et enfin « la connaissance que ces acteurs ont ou pas des transgressions qui surviennent dans le

cours de la vie sociale ». Si ces problèmes étaient réglés, cela serait des mesures efficaces pour lutter contre l'évolution de la délinquance juvénile en banlieue.

Enfin, comme autre mesure qui entrerait en complément avec toutes les autres mesures proposées par les différents articles ; c'est l'élément dans la caricature de G. HERRMANN, *Émeutes 2^{ème} ... Prêt ?* La présence de brigade policière dans les banlieues à risques de délinquance juvénile.

Les limites des mesures face à l'évolution de la délinquance juvénile dans les banlieues sont cependant visibles. En effet, malgré ces différentes mesures mises en place ou proposées, la délinquance juvénile reste en hausse. Selon l'article du *Point*, entre 2004 et 2009, la violence sur les policiers a augmenté de 75,5%, montrant ainsi que la délinquance ne s'est pas arrêtée. Le dessin de G. HERRMANN illustre ce constat comme on le voit avec les armes que tiennent dans les mains les jeunes et l'idée qu'il va se reproduire bientôt une deuxième émeute.

De même, l'instrumentalisation médiatique n'aide pas à calmer cette délinquance. Comme le dit L. MUCCHIELLI : « Cette idée d'un changement et d'une augmentation de la délinquance des jeunes alimente aisément le sentiment d'insécurité. » Le sentiment d'insécurité augmente ce qui n'aide pas à calmer la délinquance juvénile qui se voit mise sur le devant de la scène médiatique.

De plus, selon S. BEAUD, « la dégradation de la situation économique en banlieue » avec la précarité, le chômage des jeunes et des diplômés et la disparition des emplois liés aux associations de quartiers donne l'impression aux jeunes de « se heurter à un mur ». Cela entraîne donc un parcours de plus en plus tôt e délinquant car ils n'arrivent pas à entrer sur le marché du travail. Comme le dit S. BEAUD : « les banlieues sont devenues le théâtre d'un affrontement ritualisé entre jeunes et police [...] responsabilité de l'abandon par l'État des quartiers sensibles. » Un abandon qui est aussi ressenti dans l'article « Rites de passage ou délinquances ? » de G. MAUGER ; comme il le dit : « Ces dernières ne disposent ni des informations nécessaires sur le fonctionnement du système scolaire, ni des savoirs et savoir-faire culturels légitimes. » La population immigrée étant celle qui se trouve majoritairement en banlieue, la précarité les touche et elle se voit « reprocher une attitude jugé démissionnaire ». Des bandes voient donc le jour : « les jeunes encore scolarisés » et « les grands » qui eux, mettent en place une économie « souterraine », c'est-à-dire des trafics, car l'échec d'insertion professionnelle les obligent à se « débrouiller ».

L'évolution de la délinquance juvénile est due aux problèmes économiques qui touchent les populations immigrées et les classes populaires. Mais aussi à cause de l'instrumentalisation politique et médiatique qui joue sur l'insécurité sociale. Cependant, des mesures essayent d'être mises en place ou d'être proposées pour lutter contre l'évolution de la délinquance juvénile en France. Malgré cela, la délinquance juvénile reste présente car la société n'arrive pas à baisser la précarité dans les banlieues et à créer de l'emploi. L'instrumentalisation médiatique n'aide pas la société à se sentir en sécurité et collabore à l'évolution de la délinquance juvénile.

D'un point de vue personnel, il peut être avancé que la délinquance juvénile dans les banlieues est un problème de société qui doit être pris au sérieux par l'État. Un manque de reconnaissance de ces jeunes entraîne cette délinquance, il faut mettre en place des mesures pour aider les jeunes à s'insérer dans le monde professionnel et à trouver une place dans une société qui les stigmatise de façon exagérée.